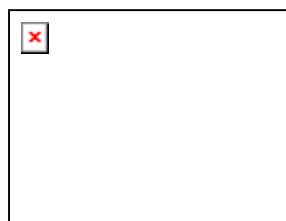




ZONE FRANCHE URBAINE

VILLE DE TOULOUSE

ELEMENTS DE BILAN ET DE PROPOSITION



SOMMAIRE

Préambule	3
Rappel de l’Historique	3
Dates essentielles	3
Les partenaires de la ZFU	4
Le périmètre	5
Les objectifs de la ZFU	6
Axes d’actions devant être mis en place à l’origine	6
Le dispositif des exonérations en ZFU	8
Les obligations du dispositif ZFU pur l’entreprise	9
Structure de l’activité économique de la ZFU	10
Tissu économique de la ZFU	10
Comparaison des types d’activités entre la ZFU et Toulouse	11
Taux d’évolution des établissements entre la ZFU et Toulouse	11
Créations et cessations d’entreprises	12
L’emploi	14
La structuration de l’emploi	14
Les embauches	15
L’animation en ZUS	17
Les suggestions et propositions pour l’après 2011	19

Préambule

Le dispositif législatif d'exonérations et d'avantages lié à l'existence des ZFU arrive à échéance le 31 décembre 2011.

L'objet du présent document est de dresser un bilan des actions menées durant l'existence de la ZFU sur Toulouse (de 2004 à 2011), des retombées économiques pour le territoire et de l'impact pour ses habitants, et d'en extraire des pistes de réflexion sur la démarche à mettre éventuellement en place à partir du 1^{er} janvier 2012.

Rappel de l'historique

La loi n° 14-987 du 14 novembre 1996 a défini les zonages des territoires classés en ZRU ou en ZFU et a précisé les mesures d'exonérations fiscales et sociales applicables à ces territoires. Cette loi a créé 416 ZRU et 44 ZFU. La définition des zonages, et le classement en ZRU ou ZFU, a été élaboré à partir d'un ensemble d'indicateurs statistiques, concernant principalement les taux de chômage, le pourcentage de non diplômés et le potentiel fiscal des habitants de ces territoires.

A cette date, la ville de Toulouse n'avait pas souhaité le classement en zone franche urbaine pour éviter la stigmatisation des quartiers. Elle avait cependant demandé le classement en Zone de Redynamisation Urbaine des quartiers de Bellefontaine, Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue et Empalot et en Zone urbaine Sensible du quartier des Izards.

C'est à l'occasion de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 instituant de nouvelles Zones Franches Urbaines à compter du 1^{er} janvier 2004 qu'un territoire toulousain de 660ha a obtenu ce classement

Dates essentielles

- 21 septembre 2001 : Explosion de l'usine AZF.
- 13 décembre 2002 : Le CIADT, comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, décide la création de nouvelles zones franches urbaines.
- 27 juin 2003 : Le conseil municipal de la ville de Toulouse approuve la création d'une zone franche urbaine sur le territoire de la commune de Toulouse.
- 01 août 2003 : Publication de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine instituant 41 nouvelles zones franches urbaines, dont Toulouse
- 01 janvier 2004 : Création de la Zone Franche Urbaine de Toulouse de 660ha et ouverture du bureau de l'Espace ZFU dédié aux entrepreneurs et porteurs de projet
- 06 février 2004 : Approbation de la signature de la convention d'application territoriale de la zone franche urbaine de Toulouse en conseil municipal.

Les partenaires

La mise en place de la Zone franche Urbaine de Toulouse a été officialisée par la signature le 10 mai 2004 de la convention d'application territoriale entre les partenaires :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Haute Garonne,
- La Commune de Toulouse,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse,

ainsi que les partenaires suivants :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre des Métiers,
- la Caisse des Dépôts,
- l'URSSAF,
- Le Groupements Départemental HLM
- l'Ordre des Experts Comptables,
- la Mission Locale,
- le PLIE,
- Le MEDEF Haute-Garonne,
- La CGPME,
- L'Union Professionnelle Artisanale
- Toulouse Ouest Partenaires,

les structures de financement, d'accompagnement et d'hébergement des porteurs de projet :

- L' ADIE,
- CREER Boutique de Gestion,
- La Maison de l'Initiative,
- Haute-Garonne Initiative,
- Midi Pyrénées Entreprendre,
- EGEE

Le périmètre

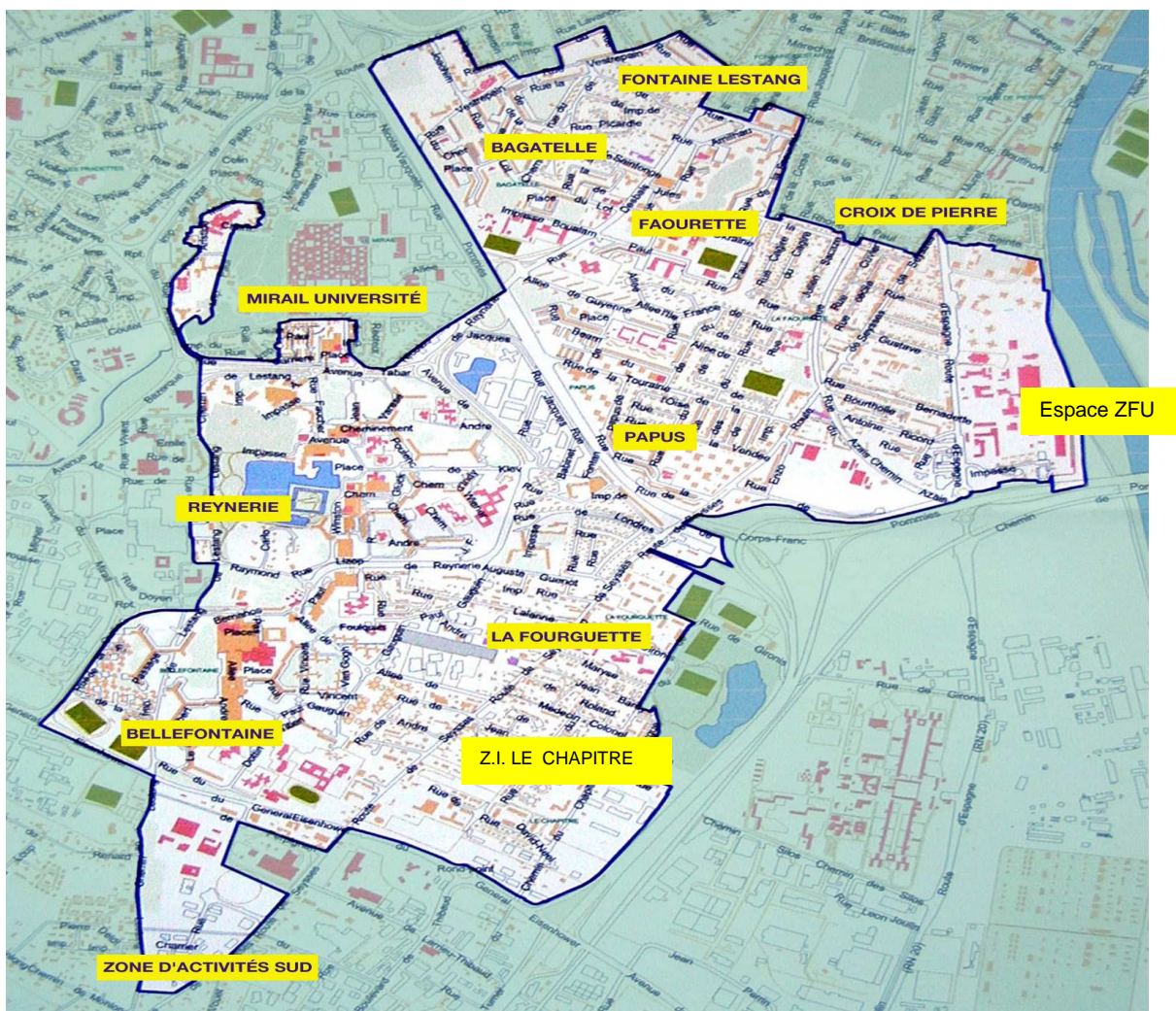
Le secteur sud de la Ville de Toulouse qui regroupe les zones de redynamisation urbaine de Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue et Empalot a subi

des dommages importants dans ses équipements et son parc de logement tant public que privé qui les composent, lors de l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001.

Ne présentant pas de continuité géographique, le projet de territoire avec le quartier d'Empalot n'a pas été retenu

Le décret d'application du 12 mars 2004 a fixé les limites de la ZFU de Toulouse aux périmètres des deux ZRU de Reynerie-Bellefontaine et de Bagatelle-La Faourette.

A cela s'ajoute les quartiers de Lagourgette, de la zone industrielle du chapitre, dévastés par l'explosion d'AZF, ainsi que le foncier mobilisable des friches générées par l'explosion sur l'immobilier situé en bordure de la route d'Espagne, de la route de Seysses, de Babinet et de Bordelongue.



Les objectifs de la ZFU

La Zone Franche Urbaine devait permettre à ces quartiers touchés par l'exclusion de bénéficier durablement des impacts sociaux, économiques, urbains générés par le soutien des activités existantes et l'implantation d'activités nouvelles.

C'était un projet comportant certes un levier économique mais c'était aussi avant tout un projet global d'aménagement devant tirer partie du renouvellement urbain et des différents projets sociaux engagés dans le cadre du GPV.

Il visait à raccrocher les quartiers à la dynamique de l'agglomération et à améliorer les conditions de vie des habitants que ce soit en créant de l'emploi qui leur était destiné prioritairement ou en modifiant l'image de leurs quartiers et en améliorant la qualité des services aux personnes par le soutien des commerces existants et des services de proximité.

Mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat large mobilisant l'ensemble des compétences locales, il avait également pour objectif de générer de la mixité sociale, économique et urbaine :

- Les quartiers ne seraient plus essentiellement des lieux d'habitat social mais des lieux de vie au sens large où se croiseraient et échangeraient les habitants, les employés, les fournisseurs, les clients des futures activités,
- Des petites, moyennes, grandes entreprises aux activités différentes se côtoieraient au sein des différents lieux d'activités,
- La trame urbaine serait constituée d'immobilier de type habitat mais aussi d'immobilier professionnel.

Axes d'actions devant être mis en place à l'origine

Créer de l'emploi pérenne :

Inscription dans la durée des créations d'emploi.

S'appuyer sur le renouvellement urbain :

Afin d'ancrer les entreprises dans les quartiers, donner de la crédibilité au site et mettre en œuvre une mixité économique et bénéficier d'un climat de confiance favorable aux investisseurs.

Utiliser les friches urbaines créées par l'explosion d'AZF :

pour constituer une offre attractive et variée à destination des entreprises de toute taille et ainsi créer de l'activité économique avec de véritables centres d'activités.

Assurer la maîtrise des implantations :

Pour éviter la venue d'entreprises plus soucieuses de profiter de l'effet d'aubaine du dispositif que de créer véritablement de l'emploi pour les habitants des quartiers

Encourager les vocations et les micro entreprises :

Afin de permettre aux habitants des quartiers de créer leur propre TPE et leur propre emploi.

Synergie et pilotage :

Mise en place d'un Comité de Pilotage, d'un comité technique et de groupes de travail thématiques afin d'assurer une impulsion partenariale dynamique à la ZFU.

Création d'un Espace ZFU permettant de répondre dans un lieu unique de façon opérationnelle et réactive aux demandes des entreprises.

Accueil et accompagnement des porteurs de projet :

Afin de porter à leur connaissance toutes les données liées à la problématique de l'implantation en ZFU.

Bourse de locaux professionnels :

Afin de favoriser les recherches par des contacts avec les partenaires compétents.

Validation des demandes d'implantation :

Un comité d'agrément sera constitué afin de décider des attributions des terrains publics, en fonction de critères : le nombre et le profil d'emplois créés, le secteur d'activité de l'entreprise.

Structure d'appui et de financement :

Afin d'apporter aide et conseil aux porteurs de projet et accompagner dans leurs démarches d'implantation et de financement.

Club des entrepreneurs et services mutualisés :

Le club ouvert à tous doit favoriser les échanges, tisser des relations commerciales, mettre en place des actions de sous-traitance et de s'entraider.

Réunions thématiques :

Afin de mener des actions d'information sur des thématiques diverses sur le dispositif, sur la création d'entreprises, sur le renouvellement urbain des quartiers, de rencontrer des acteurs économiques ou politiques locaux ou nationaux

Informations fiscales et sociales :

Afin de mettre en contact les entrepreneurs avec les services fiscaux et l'Urssaf pour leur communiquer les contraintes législatives et réglementaires

Espace emploi :

Afin de centraliser les informations liées à l'emploi et à la formation et de faire un lien entre les entreprises, les demandeurs d'emploi et les partenaires institutionnels (Pôle emploi, Maison de l'emploi, PLIE, ...)

Le dispositif d'exonération en ZFU

Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales a pour objectif de favoriser le maintien des activités, le développement économique, la création et l'insertion professionnelle.

Conditions d'éligibilité

Ce dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2011 pour les établissements, associations, entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, aux associations assujetties à l'impôt société et redevables de la TVA, aux professions libérales ayant un effectif de moins de 50

salariés à la date de l'implantation en ZFU. Certaines activités (sidérurgie, automobiles, immobilier, transports, fabriques textiles, etc) ne sont pas éligibles.

L'établissement doit avoir obligatoirement une implantation matérielle (bénéficiaire dans le périmètre de la ZFU de m² loués ou achetés) lui permettant de réaliser la partie administrative de son activité.

L'établissement doit comporter des éléments d'exploitation à la réalisation d'une activité économique effective.

En résumé, 3 conditions essentielles pour être éligible en ZFU :

- **un établissement de moins de 50 salariés**
- **une implantation matérielle**
- **des éléments d'exploitation.**

Conditions générales des exonérations

L'établissement implanté en ZFU peut bénéficier du dispositif d'exonération s'il est éligible et s'il est à jour de ses obligations à l'égard des finances publiques et de l'URSSAF ou bien avoir souscrit un engagement d'apurement progressif de ses dettes.

L'exonération ZFU ne peut être cumulée avec une aide à l'emploi de l'Etat ou une autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales de Sécurité Sociale, pour l'établissement, il ne peut y avoir cumul d'aide fiscal ou social de l'Etat.

Lorsque l'entreprise implantée exerce une activité non sédentaire, elle ne peut bénéficier des exonérations fiscales que si elle emploie au moins un salarié sédentaire temps plein exerçant ses fonctions dans les locaux en ZFU affectés à l'activité ou si elle réalise au moins 25% de son chiffre d'affaires avec des clients situés en ZFU.

Exonérations fiscales



Taxe professionnelle :

Les établissements bénéficient d'une exonération de taxe professionnelle au titre de leurs implantations en ZFU dans la limite de 337 713 € en 2006.

L'exonération concerne la taxe professionnelle (aujourd'hui remplacée par la contribution économique territoriale avec une partie fixe et une partie variable). La durée de l'exonération est de 5 ans à 100%, 5 ans à 60%, 2 ans à 40% et 2 ans à 20%.



Taxe foncière :

Les redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties bénéficient d'une exonération de cette taxe pour leurs immeubles implantés dans le périmètre de la ZFU et qui sont affectés à une activité économique remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de la taxe professionnelle en ZFU.

La durée de l'exonération est de 5 ans.



Impôts sur les bénéfices :

Les entreprises bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés au titre des bénéfices (industriels et commerciaux ou non relatifs à l'activité économique de l'entreprise réalisés par leurs établissements implantés en Zone Franche. L'exonération de l'impôt sur les bénéfices est plafonné à 100 000 € par an.

La durée de l'exonération est de 5 ans à 100%, 5 ans à 60%, 2 ans à 40% et 2 ans à 20%.

Exonérations de cotisations sociales

Cotisations sociales :

L'exonération porte sur les cotisations sociales patronales de sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité, vieillesse et accidents du travail), les allocations familiales, le versement transport et les contributions au fond national d'aide au logement (FNAL). L'exonération de cotisations sociales est applicable à la fraction de rémunération limitée à 140% du SMIG horaire multiplié par le nombre d'heures de travail rémunérées ; au-delà de cette somme l'employeur verse au taux normal la part des cotisations sociales

Durée de l'exonération :

L'entreprise à – 5 salariés : La durée de l'exonération est de 5 ans à 100%, 5 ans à 60%, 2 ans à 40% et 2 ans à 20%.

L'entreprise à + 5 salariés : La durée de l'exonération est de 5 ans à 100%, 1 an à 60%, 1 an à 40% et 1 an à 20%.

Les obligations du dispositif ZFU pour l'entreprise

Après l'embauche de deux salariés ouvrant à l'exonération, l'entreprise doit, pour continuer à disposer des exonérations sociales, embaucher ou employer au moins un tiers arrondi à l'entier supérieur, de salariés résidant dans l'une des ZUS de l'aire urbaine ou de la ZFU.

Cette condition est à examiner pour toute nouvelle embauche, que le salarié ouvre droit ou non au dispositif, sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins 12 mois.

Le salarié résidant est une personne habitant en zone urbaine sensible ou en ZFU depuis au moins 3 mois.

Le monde associatif peut bénéficier d'exonération sous certaines conditions. La loi du dispositif ZFU interdit de cumuler les exonérations avec une autre aide, il faut choisir !

STRUCTURE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA ZFU

Le terme « Etablissement » regroupe diverses activités ayant un numéro SIRET comme : Entreprises SARL ou sociétés privées, des artisans, des commerçants, des professions libérales, des entreprises individuelles, des associations, établissements de droit administratif. (source INSEE)

Le terme « Entreprise » regroupe les structures économiques et sociales de type SARL ou sociétés privées, les artisans, les commerçants, les professions libérales

Tissu économique de la ZFU

Au 31 décembre 2003, l'Insee indiquait qu'il y avait 869 établissements présents sur le territoire de la ZFU de Toulouse.

Au 31 décembre 2010, **3 001 établissements** composaient la Zone Franche Urbaine de Toulouse, répartis en :

- **43%** (1282) SARL ou sociétés privées
- **13%** (404) professions libérales
- **9%** (268) artisans
- **8%** (238) commerçants
- **12%** (352) entreprises individuelles, dont majorité en auto entrepreneur
- **11%** (337) associations
 - ❖ Soit **85%** d'entreprises
- **3%** (80) droit administratif (état, collectivités territoriales)
- 1%** (40) autres (sociétés civiles, organismes mutualistes, organisme gérant un régime de protection sociale

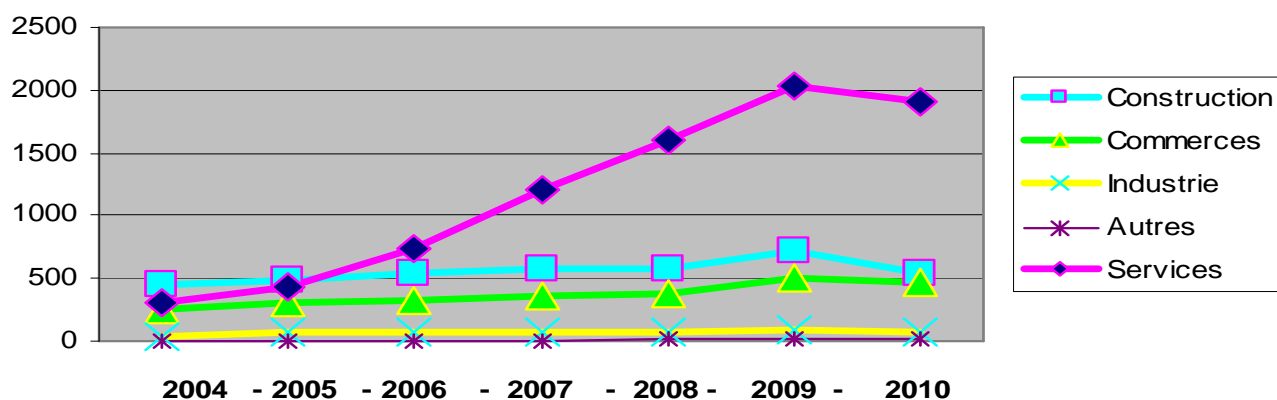
ACTIVITES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS	ETABLISSEMENTS
SERVICES	303	440	744	1 199	1 604	2 038	1 909
CONSTRUCTION	456	493	534	576	568	715	547
COMMERCE	245	298	330	362	384	507	468
INDUSTRIES	30	69	69	70	73	82	65
AUTRES	1	1	3	5	13	15	12
TOTAL	1 035	1 301	1 680	2 212	2 642	3 357	3 001

2003 : 869

Chiffres INSEE

Ce tableau indique l'évolution par secteurs d'activités depuis la création de la ZFU en 2004 du nombre d'établissements présents en ZFU. On constate une augmentation régulière du nombre d'établissements en ZFU jusqu'en 2009. Il apparaît que le secteur des services (aux sociétés et à la personne) a très fortement augmenté au fil des années et en particulier à compter de l'année 2006, alors que jusque là le secteur de la construction était le secteur le plus important.

Entreprises par types d'activités



Comparaison des types d'activités entre la ZFU et Toulouse

Fin 2010	ZFU		TOULOUSE	
	Etablissements.	%	Etablissements.	%
SERVICES	1 909	64	29 927	73
CONSTRUCTION	547	18	2 648	6
COMMERCES	468	16	6 620	16
INDUSTRIES	65	2	1 291	3
AUTRES *	12	0	462	2
TOTAL	3 001	100	40 948	100

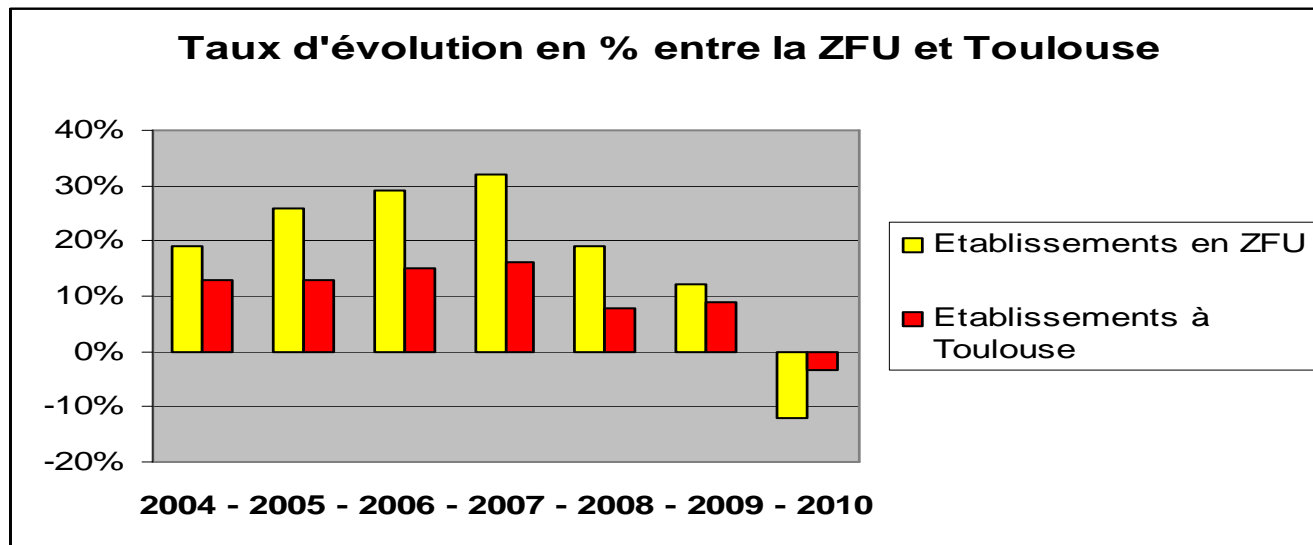
✚ AUTRES (Agriculture, production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné, etc.)

Alors que la structuration du tissu économique en ZFU était initialement très différente de celle de la Ville de Toulouse avec une présence majoritaire d'établissements du domaine de la construction (44%) devant les services (29%), on est à fin 2010 avec le renversement de la tendance en faveur de l'activité services beaucoup plus proche sur la ZFU de la structuration de la Ville de Toulouse.

Taux d'évolution des établissements entre la ZFU et Toulouse:

	ZFU		TOULOUSE	
	établissements	Taux d'évolution	établissements	Taux d'évolution%
Fin 2003	869		20 363	
Fin 2004	1 035	19%	22 977	13%
Fin 2005	1 301	26%	26 082	13%
Fin 2006	1 680	29%	29 964	15%
Fin 2007	2 212	32%	34 889	16%
Fin 2008	2 642	19%	37 800	8%
Fin 2009	3 357	12%	42 391	9%
Fin 2010	3 001	-12%	40 948	- 3,4%
		245%	+	100%

Depuis 2004 le taux d'évolution d'implantation d'établissements en ZFU est nettement supérieur à celui constaté sur l'ensemble du territoire de la Ville de Toulouse. L'année 2010 a cependant vu une diminution proportionnellement plus forte sur le territoire de la ZFU

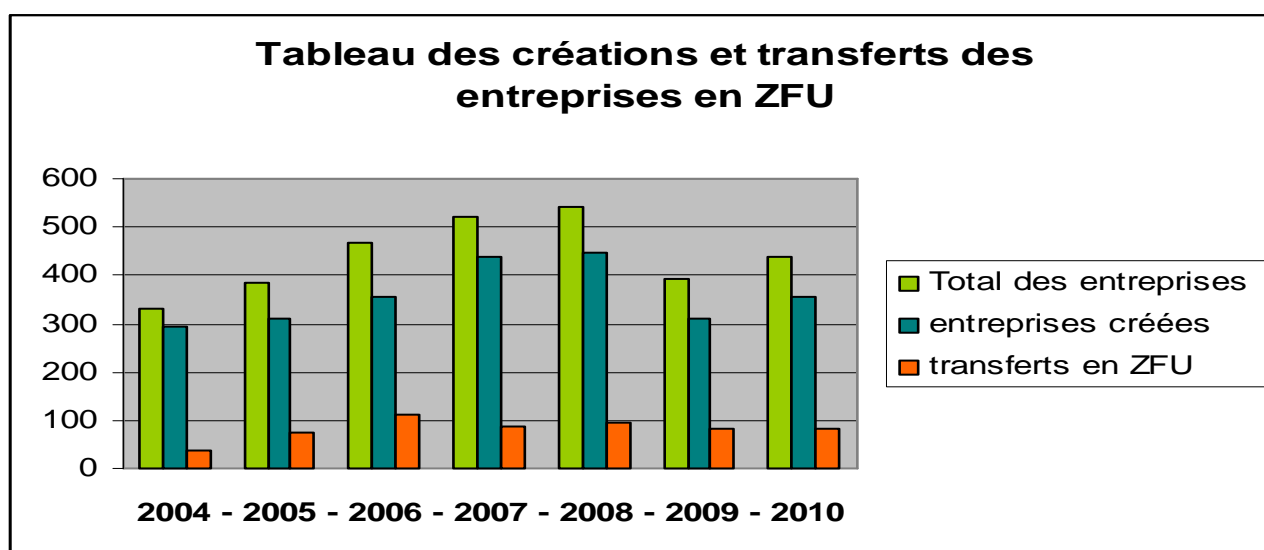


Créations et cessations d'entreprises

Créations d'entreprises

	Total	Entreprises créées	%	Transferts en ZFU	%
2004	329	293	89%	36	11%
2005	385	312	81%	73	19%
2006	466	354	76%	112	24%
2007	523	438	84%	85	16%
2008	542	445	82%	97	18%
2009	392	310	79%	82	21%
2010	439	357	81%	82	19%
Total	3076	2509	82%	567	18%

Source Chambres Consulaires



Les chambres consulaires indiquent qu'après 2004 et jusqu'au 31 décembre 2010 c'est 3 076 entreprises qui se sont implantées en ZFU, réparties en 2 509 entreprises (soit 82%) créées par

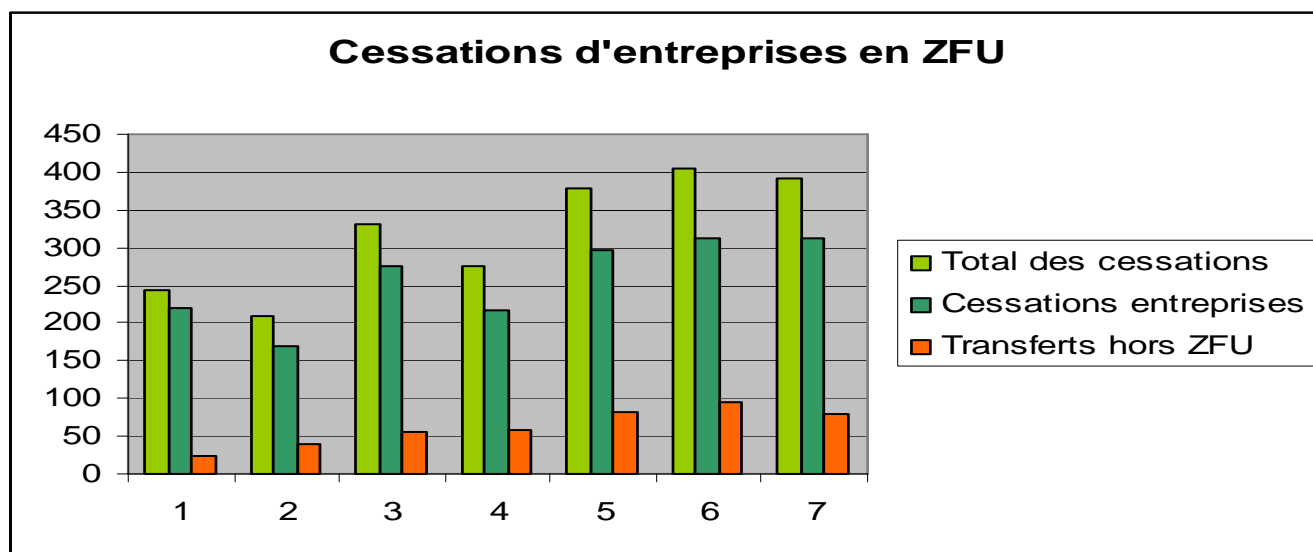
des porteurs de projets et 567 entreprises (soit 18%) provenant d'un transfert en ZFU d'entreprise existante.

- Il est indéniable que les transferts d'entreprises sont très utiles dans la mesure où ces entreprises sont déjà positionnées dans un régime économique et qu'elles sont pourvoyeuses d'emploi à l'inverse des professions libérales ou des commerces qui ne procurent que peu d'embauches.
- Pour un meilleur équilibre économique et pour développer l'emploi, le pourcentage de transferts d'entreprises souhaité devrait être de l'ordre de 30%.

Cessations d'entreprises

	Total	Cessations Entreprises	%	Transferts hors ZFU	%
2004	243	220	91%	23	9%
2005	210	170	81%	40	19%
2006	332	276	83%	56	17%
2007	275	218	79%	57	21%
2008	374	293	79%	81	21%
2009	406	312	77%	94	23%
2010	392	312	80%	80	20%
Total	2232	1801	81%	431	19%

Source Chambres consulaires



Les cessations d'activité proviennent principalement des entreprises TPE du bâtiment mais aussi des commerçants et artisans. Ces petites entreprises ne possèdent aucune structure économique, sociale, financière et souffrent d'un manque évident de formation.

Le siège de ces entreprises est souvent localisé dans les quartiers ZUS de la ZFU et tout particulièrement dans l'appartement du chef d'entreprise.

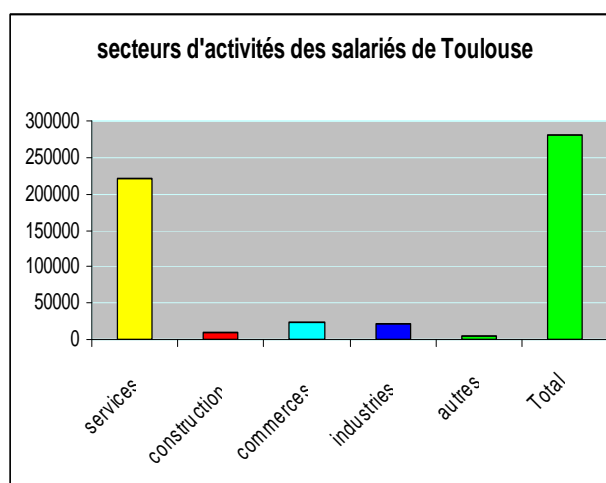
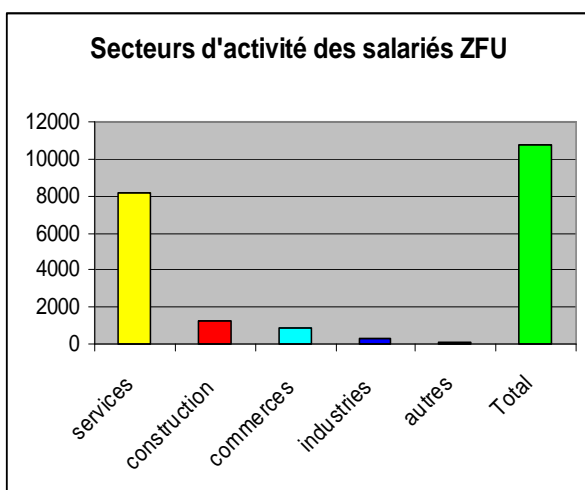
L'EMPLOI

Depuis la création de la ZFU à Toulouse au 01 janvier 2004, chaque trimestre la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation transmet les indicateurs d'embauche de salarié en zone franche classé selon deux catégories les salariés « résidents des Zones Urbaines Sensibles » et les « hors ZUS » de Toulouse.

Toute personne résidant dans une ZUS de Toulouse, Bellefontaine, Reynerie, Bagatelle, Empalot, Les Izards, ou dans la ZUS du Vivier à Cugnaux et est assimilée à un résident de la ZFU, ce qui permet à l'établissement réalisant l'embauche de bénéficier des exonérations fiscales et sociales.

La structuration de l'emploi

Etablissements par activités	ZFU		TOULOUSE	
	salariés	%	salariés	%
SERVICES	8 184	76	221 298	79
CONSTRUCTION	1 257	12	10 557	4
COMMERCES	848	8	23 479	8
INDUSTRIES	307	3	21 392	8
AUTRES	118	1	5 182	2
TOTAL	10 714	100	281 908	100



Au 01 janvier 2011 Il y avait 10 714 salariés soit une moyenne de 3,6 salariés par établissement implanté en ZFU.

Actuellement :

- 67% des établissements ont 0 salarié.
- 26% des établissements ont de 1 à 9 salariés.
- 7% des établissements ont 10 salariés et plus.

Les embauches

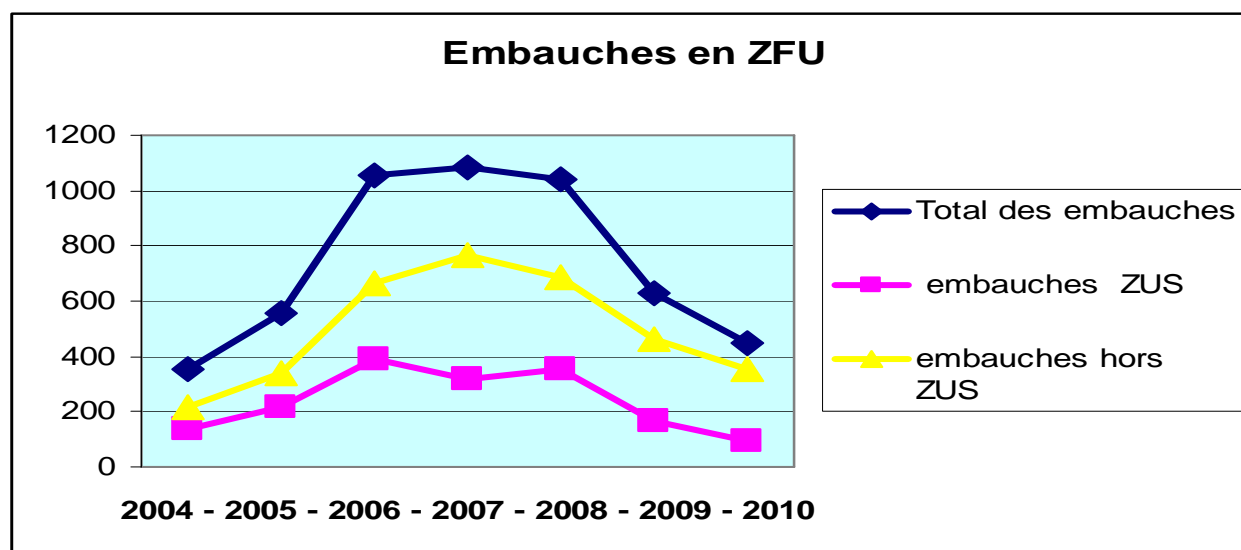
	Embauches déclarées à la DDTEFP	Embauches résidents ZUS	Embauches résidents hors ZUS	% embauche ZUS
2004	351	134	217	38%
2005	560	219	341	39%
2006	1 053	389	664	37%
2007	1 085	319	766	29%
2008	1 040	352	688	34%
2009	629	169	460	27%
2010	449	97	352	22%
Total	5 167	1 679	3 488	32%

Depuis la création de la ZFU de Toulouse, la DDTEFP a recensé **5 167** embauches à la Zone Franche Urbaine de Toulouse dont **1 679** de résidents de ZUS (32,5%). Le pourcentage moyen des embauches de résidents de ZUS en France est de **25 à 27%** (réf. Direction Interministérielle de la Ville, DIV)

Une enquête de l'AFPA en 2009 faisait ressortir que **91%** des embauches sont réalisées par les entreprises, **8%** par le monde associatif et **1%** seulement par les professions libérales et les commerces.

Les embauches en ZFU avaient atteint un rythme moyen de 1 000 embauches par an et cela depuis 3 ans (2006-2007-2008) avant que la crise financière ne survienne en avril 2009. Cette crise a très fortement impacté les activités du bâtiment et de l'artisanat.

Ce sont les activités de Services aux sociétés et aux personnes qui ont vraiment pris un essor dans la durée et aujourd'hui, seul ce secteur réalise des embauches conséquentes.



Autre phénomène, certains établissements en 2009 sont arrivés au terme des 5 ans de présence sur le territoire de la ZFU et à la date d'anniversaire ne peuvent plus bénéficier de

l'exonération des cotisations sociales pour toute nouvelle embauche et donc ne recrutent plus puisqu'elles ne peuvent plus bénéficier d'exonérations de cotisations patronales.

En 2010, au total c'est 449 embauches contre 629 embauches en 2009 soit 29% de moins que l'année précédente (nous aurons un chiffre plus conforme avec la réalité des embauches à fin mars, retard de déclarations). L'embauche de résidents ZUS a subi un arrêt brutal avec seulement 22% d'embauche de résidents ZUS contre 30% en 2009. Comme les années précédentes la majorité des embauches sont des CDI à 91% dont 76% sont des temps plein.

Quelques données chiffrées :

- 167 établissements ont recruté cette année, dont 22% de résidents ZUS, contre 30% en 2009.
- 67% (112) des établissements ayant recruté cette année ont été créés postérieurement à la mise en place de la ZFU.
- 43 % (38) des établissements ayant recruté ont entre 0 et 5 salariés. Ces établissements sont en majorité récents (créés depuis 2007).
- Le nombre de contrats en temps plein est supérieur à l'an dernier, avec un taux de 76 % contre 69 % en 2009. 65 % des personnes recrutées à temps partiel sont des femmes.
- en 2010, 41% des embauchés sont des femmes (183).
- On note une tertiarisation des emplois, avec un taux de recrutements dans le secteur des services de 70 % en 2010, contre 62 % en 2009.
- La catégorie « ouvrier » représente 44 % des recrutés sur la ZFU (196) : ils sont 59 % (57) parmi les recrutés sur les quartiers ZUS et 39 % (139) sur les quartiers hors ZUS.
- En 2010, 39 % (176) des personnes embauchées résident hors de Toulouse, dont 11% (20) sur la région et 11% (20) hors Midi Pyrénées.
- Les personnes embauchées hors de Toulouse sont plus qualifiées, surtout du fait de la faible embauche de personnes qualifiées parmi les résidents des ZUS

	Nombre embauches en 2010	%	Demandeurs d'emploi (en %)
REYNERIE/ BELLEFONTAINE	58	60	36
BAGATELLE/FAOURETTE	34	35	31
EMPALOT	3	3	15
IZARDS	2	2	8
Ensemble des ZUS	97	100	100

En 2010, les résidents du quartier de Reynerie, Bellefontaine bénéficient de meilleures conditions d'emploi (93 % de recrutés en CDI contre 88 % l'an dernier et 72 % de temps plein contre 64 % en 2009).

- Les résidents des ZUS ont été moins recrutés en 2010 et ils bénéficient de moins bonnes conditions d'emplois, puisqu'ils sont moins formés et qualifiés. Les écarts entre les résidents des territoires ZUS et hors ZUS se sont creusés.

- Les résidents des ZUS recrutés sont plus jeunes que ceux du reste du territoire, avec un taux de 37 % (36) de moins de 26 ans, contre 24 % (84) pour les résidents hors ZUS.

L'ANIMATION EN ZFU

L'Espace ZFU, antérieurement situé à l'extérieur de la Zone Franche Urbaine, a été installé en juillet 2010 au 99 route d'Espagne, ancien immeuble EDF sis au cœur de la ZFU, symbole de l'explosion d'AZF. C'est avant tout un lieu d'animation qui a pour mission l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs qui souhaitent s'implanter dans le périmètre de la Zone Franche Urbaine de Toulouse pour créer ou développer leurs entreprises et ainsi générer de l'emploi.

L'Espace ZFU est composé d'un responsable de service et d'une assistante. Ils ont pour mission :

- d'accueillir, d'informer, de renseigner les chefs d'entreprises ou les porteurs de projet qui sont intéressés pour s'implanter en ZFU. Cela nécessite d'expliquer et de détailler le dispositif d'exonération fiscale et social des zones franches urbaines, de donner des conseils et des informations sur le plan juridique, fiscal et de gestion.

- de diriger les porteurs de projets vers les structures pouvant accompagner leur projet et de trouver les principaux partenaires sur le plan juridique, commercial ou financier

- de répondre aux appels provenant des entreprises déjà installées en ZFU pour des renseignements techniques et spécifiques.

- d'organiser et d'animer le club des entrepreneurs de la ZFU créé en septembre 2005. Celui-ci se réunit lors de soirées à thème sous l'autorité et la présence de l'adjoint au Maire en charge de la ZFU (le club est ouvert à toutes les composantes économiques de la ZFU).

- de participer aux salons professionnels. L'Espace ZFU est présent sur le stand de la Mairie de Toulouse ou celui de la Communauté Urbaine lors des différents salons et forums économiques et emplois qui sont organisés à Toulouse : le Carrefour de l'emploi, le forum de l'emploi, le salon des entreprises, le salon Créactiv', le forum des métiers, ...

- d'assurer la conception et la diffusion du journal numérique mensuel Ambitions ZFU, comportant des articles sur la découverte et la valorisation des nouvelles entreprises de la ZFU ainsi que les derniers échos économiques et sociaux.

- d'organiser conjointement avec EADS les formations mensuelles : 11 formations en 2010 qui ont regroupé 348 chefs d'entreprises et porteurs de projets, permettant de la sorte de les soutenir dans leur démarche entrepreneuriale par des formations méthodologiques avec comme principaux thèmes la gestion et le commerce

- d'établir une veille immobilière des locaux disponibles sur le périmètre de la ZFU mais aussi de rechercher des locaux pour ceux qui souhaitent s'implanter en ZFU (entreprises, porteurs de projet, associations, établissement public). Des tableaux de bord « Locaux Disponibles » et « Recherche Locaux » sont mensuellement réactualisés.

- de recevoir à l'Espace ZFU les demandeurs d'emploi résidant en ZUS et d'établir le contact avec les entreprises de la ZFU qui sont à la recherche de collaborateurs. Les deux tableaux de bord « Recherche Collaborateurs » et « Demandeurs d'emploi » sont mensuellement actualisés.

- d'organiser les soirées bimestrielles du club des entrepreneurs sous forme de cocktail dinatoire pour permettre à chacun de mieux se connaître, de pouvoir échanger, de partager et d'entrer en relations professionnelles

- d'assurer l'organisation du trophée ZOOM Excellence avec l'association TOP. Créé spécifiquement pour les entreprises de la ZFU, ce trophée a pour objectif de valoriser, accompagner et récompenser les entreprises les plus novatrices (Zoom Novation), les plus engagées dans le domaine social (Zoom Emploi) et celles qui maîtrisent particulièrement bien leur développement (Zoom Temporis).

FREQUENTATION A L'ESPACE ZFU				
visites/entretiens	prospects entreprises.	attestations delivrées	TOTAL	appels téléphone
2007	905	250	1155	X
2008	1005	380	1385	X
2009	925	420	1345	1473
2010	633	595	1228	1397

D'évidence, l'action de l'Espace ZFU doit être pleinement en lien avec les évènements économiques et sociaux de la communauté urbaine.

LES SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS POUR L'APRES 2011

La ZFU doit se situer dans une offre globale de la communauté urbaine de Toulouse. Pour le développeur économique, il est important de pouvoir mieux comprendre l'environnement, les autres pratiques territoriales, les logiques d'implantation en ayant une analyse pointue des offres territoriales et des flux de demandes.

Il est également important de maîtriser les aides publiques directes et indirectes (convention de revitalisation), les processus d'embauches et les dispositifs de formation (Pôle Emploi, Conseil Régional, ...), la connaissance sur les qualités du bassin d'emploi (la main d'œuvre qualifiée va se faire de plus en plus rare), le développement de la formation.

L'Espace ZFU est situé en interlocuteur direct du porteur de projet ou du chef d'entreprise qui souhaite s'implanter, situation nécessitant de rassembler toutes les compétences nécessaires et de garantir une bonne lisibilité du rôle de chacun des acteurs publics.

Il est manifeste que si le souhait est d'ancrer l'entreprise de façon durable, il est nécessaire de se positionner en fournisseur de services au quotidien, d'accompagner l'entreprise dans sa croissance, de détecter les signes de faiblesse pour mieux anticiper, proposer une offre globale et pouvoir assurer la continuité du service au cas où l'entreprise sort ou ne peut entrer sur le territoire ZFU.

Il doit être possible d'offrir des ressources humaines adéquates en nombre et en qualité, dans une période de pénurie relative mais réelle de ressources et où les quartiers offrent des solutions intéressantes de main d'œuvre et doivent devenir une vraie richesse (après formation) pour l'agglomération.

Une indispensable mise en synergie du travail réalisé sur les quartiers ZUS de Toulouse (Bagatelle, Reynerie, Bellefontaine, Empalot, Les Izards) ainsi que celui de Cugnaux (Le Vivier) doit permettre d'améliorer une meilleure connaissance, une meilleure prise en compte et une meilleure mise à disposition de formation des demandeurs et des offres d'emplois.

La fin du dispositif ZFU nous impose de réfléchir autrement le développement de nouveaux métiers et services, les nouveaux modes de consommations et de transports, les nouvelles énergies durables, une nouvelle approche écologique des problèmes urbains, et tout cela avec de nouveaux acteurs et outils : Pôles de compétitivité, réseaux et entreprise en réseaux, ...

A échéance du dispositif, il est nécessaire de s'assurer de la pérennisation des entreprises présentes sur le site et du développement de son attractivité pour maintenir l'activité économique sur ce territoire, volet complémentaire des investissements réalisés dans les quartiers ZUS de Toulouse au titre du Grand Projet de Ville.

Demain, le service économique de communauté urbaine de Toulouse sera au croisement d'un savoir faire généraliste et d'une expertise de spécialiste. Voilà pourquoi il est important que les compétences soient à la croisée de l'offre et de la demande au quotidien.

Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales peut disparaître au 31 décembre 2011, à cet effet plusieurs possibilités peuvent se mettre en place avec ou sans l'aide de l'Etat.

Suggestions possibles à soumettre à l'Etat :

- Proroger le dispositif des exonérations fiscales et sociales dans sa totalité pour 5 ans et l'adapter aux porteurs de projets et petites structures (EURL, SARL) en supprimant la clause de sédentarité.
- Faciliter l'accès aux aides bancaires par OSEO (avec un budget attribué aux ZFU) en simplifiant les garanties personnelles demandées.
- Déplafonner le dispositif concernant les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale pour tout résident des ZUS.
- Déplafonner le montant du salaire en supprimant la clause des 200% du SMIG pour le droit à exonération.
- Accorder l'exonération de cotisation de sécurité sociale aux associations.
- Appliquer les exonérations de cotisation de sécurité sociale lors de l'embauche de résidents en ZUS sans appliquer la règle actuelle nécessitant une durée de résidence antérieure sur la ZUS de trois mois et supprimer ce droit à exonération lors du déménagement hors de la ZUS du salarié.
- Rendre obligatoire l'embauche d'un salarié après le 12ème mois d'implantation de l'établissement en ZFU.
- Réglementer à la baisse les droits à exonérations fiscales (IS, IR, BIC) pour les professions libérales,
- Réactiver et redynamiser le comité de pilotage ZFU

Fiche technique ZFU	
au 31 décembre 2010	
Superficie	660 ha
Nombre d'habitants	40 000
Nombre d'établissements 31/12/2003 (date de la création de la ZFU)	869
Nombre d'établissements 31/12/2010	3 001
Nombre de salariés	10 714
Nombre d'embauches	5 167
Nombre d'embauches de résidents ZUS	1 679